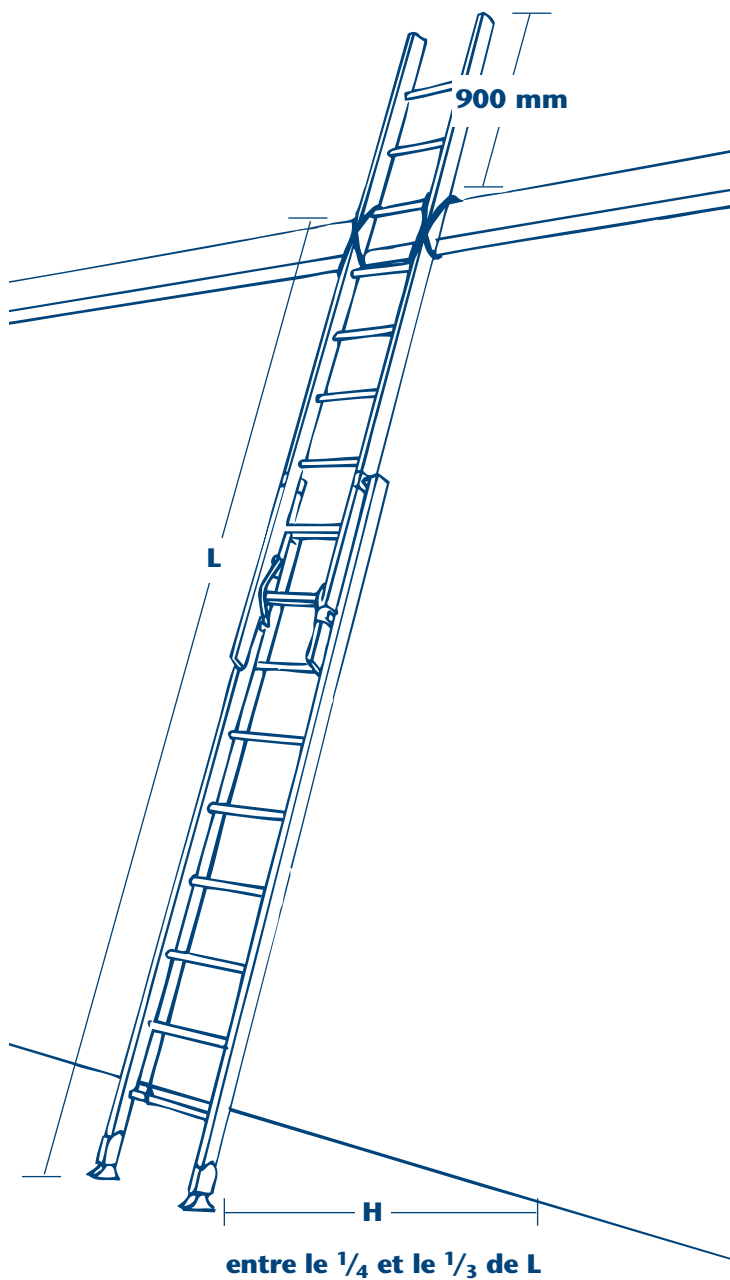


Rédigées par le Comité technique de la Table de concertation paritaire de l'industrie du cinéma et de la vidéo et produites par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec.



ASSOCIATION DES  
PRODUCTEURS DE  
FILMS ET DE  
TÉLÉVISION DU  
QUÉBEC

## Échelles portatives et escabeaux



1. Les échelles portatives et les escabeaux doivent être conçus, fabriqués, entretenus et utilisés de façon à éviter de compromettre la sécurité des travailleurs. Ils doivent être conformes à la norme Échelles portatives CAN3-Z11-M81, classe 1, et ne peuvent être utilisés sans interruption pendant plus d'une heure.
2. Il faut choisir l'échelle portative ou l'escabeau et ses accessoires en fonction des travaux à effectuer et toujours en respectant la capacité.
3. Il ne faut jamais chercher à atteindre un point éloigné de l'échelle portative ou de l'escabeau et il faut toujours garder le corps au centre des montants.
  - On ne doit pas se tenir debout sur les deux derniers échelons du haut de l'échelle portative ou de l'escabeau. On ne doit pas se tenir debout ni s'asseoir sur le dessus de l'escabeau.
4. Ce sont les montants qui doivent servir de points d'appui, jamais un échelon. Le sol sur lequel repose l'échelle doit être plat et non glissant.
5. On ne doit jamais utiliser une échelle portative ni un escabeau sur une plate-forme ou un échafaudage, qu'il soit fixe ou mobile.
6. Comme le montre la figure ci-contre, lorsque l'échelle n'est pas fixée de façon permanente, il faut l'incliner de façon telle que la distance horizontale (**H**) entre le pied et le point d'appui vertical soit comprise entre le quart et le tiers de sa longueur (**L**).
7. Lorsque l'échelle portative n'est pas attachée à un point fixe, quelqu'un doit la tenir.
8. Lorsqu'on l'utilise comme moyen d'accès, l'échelle portative doit dépasser d'au moins 900 mm le palier d'appui.
9. Pour monter dans une échelle portative ou en descendre, il faut être face à elle et avoir les mains libres. Pour transporter des outils ou des matériaux, il faut utiliser un câble.

10. Avant de déployer ou d'utiliser une échelle portative ou un escabeau, il faut toujours vérifier qu'il n'y a aucun danger découlant de la présence d'installations électriques. Il est interdit d'utiliser une échelle en aluminium près de matériel ou de fils électriques sous tension. Il est recommandé d'utiliser une échelle portative faite de matériaux non conducteurs d'électricité, comme le bois ou la fibre de verre.
11. Lorsqu'on construit des échelles sur place :
- le bois utilisé doit être de grain droit et ne doit pas contenir de nœuds, de bords tranchants, d'échardes ni de gerçures ;
  - l'échelle ne doit pas dépasser 9 m et il faut conserver un espacement d'au moins 300 mm entre les montants ;
  - les montants doivent être d'au moins 40 mm sur 90 mm pour des échelles de 5,8 m ou moins et de 40 mm sur 140 mm pour des échelles de plus de 5,8 m.
  - les échelons doivent avoir 25 mm sur 100 mm (dimensions nominales) et reposer sur des tasseaux. Il faut conserver un espacement d'au plus 300 mm entre eux ;
  - le bois ne doit être recouvert d'aucune peinture ni de revêtement opaque.
12. La longueur maximale d'une échelle à coulisse comportant deux sections ou plus est de 15 m.

## Références

Association canadienne de normalisation. Échelles portatives. Rexdale, Ont., ACNOR, 1982. 45 p. (CAN3-Z11-M81)

Québec. Code de sécurité pour les travaux de construction, S-2.1, r.6 : dernière modification : 18 septembre 2003 à jour au 23 décembre 2003. [S.l.], ÉOQ, 2003. xvii, 247 p.

**Note.** – L'information contenue dans la présente fiche n'est pas exhaustive et ne peut se substituer aux normes, aux lois et aux règlements en vigueur.